



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 8 AVRIL 2022

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°05/2022

OBJET : Compte administratif 2021 budget principal M14.

L'an deux mille vingt et deux, le 16 février à 18 heures, le comité syndical de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SANCHEZ

Présents : Madame GARCIA Sandrine, Messieurs DES Claude, LAFFONT Frédéric, ROSSI Jean-Louis, TOMEIO Alain,

Absents : MIQUEL Jessica, M. LAFFONT Hervé, SABATIER Michel, TREMOLIERES Didier, SANCHEZ Marc.

M. LAFFONT Hervé donne procuration à M. DES Claude

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. ROSSI Jean-Louis a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le compte administratif 2021 du budget principal M14 du syndicat, conforme aux comptes de gestion, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Vice-Président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal M14 du syndicat des Monts d'Olmes
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	10
Présents	5
Représentés	1
Absents	5
Votants	6
Vote Pour	6
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Vice-Président,
Claude DES



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220408-05-2022-BF
Date de télétransmission : 05/05/2022
Date de réception préfecture : 05/05/2022